République française Département du Bas-Rhin



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2022 À 9 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg Salon carré

Convocation du 30 septembre 2022

<u>Présents</u>:

Jacques BAUR, Bernard FREUND, Stéphane SCHAAL, Françoise SCHAETZEL, Xavier ULRICH, Justin VOGEL

Absents excusés:

Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Claudine HUCKERT, Pia IMBS, Thierry SCHAAL

16.2022 Convention de mise à disposition de personnel : prolongation

Par délibération du 12 octobre 2021 et du 7 avril 2022, le bureau du SCOTERS a autorisé la mise à disposition du syndicat mixte pour le SCOTERS d'un agent d'une structure similaire et voisine à raison de deux jours par semaine depuis le 1^{er} novembre 2021. La convention de mise à disposition en cours arrive à échéance le 31 octobre.

Vu la charge de travail actuelle au syndicat mixte (révision du SCoT, pilotage de la Conférence des SCoT Grand Est) il est proposé de renouveler cette mise à disposition, à temps partiel (2 jours par semaine) et pour une durée de 6 mois à compter du 01/11/2022.

Les missions identifiées sont les suivantes :

- Contribution aux travaux de révision du SCOTERS
- Poursuite des travaux engagés par la conférence des SCoT, à l'échelle régionale et locale
- Partage d'une vision interterritoriale, via l'InterSCoT du Bas-Rhin

Elles seront exercées en complémentarité avec les agents du syndicat mixte.

Cette mise à disposition sera prolongée pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 jusqu'au 30 avril 2023.

Le bureau syndical sur proposition du 1^{er} vice-président après en avoir délibéré, à l'unanimité Autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le PETR de Saverne Plaine et Plateau pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01/11/2022.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 1 1 OCT. 2022

La publication le 1 1 OCT. 2022 Strasbourg, le 1 1 OCT. 2022

Le Vice-président Justin VOGEL